

**Arrêté fédéral  
concernant les projets de construction et  
les acquisitions d'immeubles du domaine des EPF  
(Programme de construction 2004 du domaine des EPF)**

du 16 décembre 2003

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 6 juin 2003<sup>2</sup>,  
arrête:*

**Art. 1**           Crédit d'engagement

<sup>1</sup> Un crédit d'engagement d'un montant de 310 400 000 francs est octroyé au Conseil fédéral sous forme de crédit de programme pour les projets énumérés en annexe.

<sup>2</sup> Le montant de 216 000 000 de francs prévu pour les projets mentionnés au ch. 1 de l'annexe est soumis au frein aux dépenses.

**Art. 2**           Transferts au sein du crédit d'engagement

Le Conseil des EPF peut, en accord avec l'Administration fédérale des finances, procéder à des transferts limités dans le cadre du crédit d'engagement.

**Art. 3**           Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 25 septembre 2003

Le président: Yves Christen  
Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 16 décembre 2003

Le président: Fritz Schiesser  
Le secrétaire: Christoph Lanz

<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF 2003 4695

## Liste des crédits d'ouvrages

### 1. Crédit d'engagement soumis au frein aux dépenses

	Fr.
Bâtiment neuf e-Science Lab HIT de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) (Projet n° 3005.101)	69 000 000
Crédit additionnel destiné à la troisième tranche d'extension (phase 2) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) (Projet n° 3006.011)	30 000 000
Extension du bâtiment AI de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) (Projet n° 3419.406)	36 700 000
Mise en œuvre du plan d'aménagement du site de Dübendorf de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE) et du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (LFEM) (Projet n°: divers)	80 300 000
<b>Total de la part soumise au frein aux dépenses</b>	<b>216 000 000</b>

### 2. Part du crédit d'engagement non soumise au frein aux dépenses

Crédit additionnel de rénovation d'installations nucléaires de l'Institut Paul Scherrer (IPS) (Projet n° 0375.007)	8 300 000
Projets d'un coût inférieur à 10 millions de francs Projets figurant dans la liste d'ouvrages de la section 3 du programme de construction 2004 du domaine des EPF	86 100 000
<b>Total de la part non soumise au frein aux dépenses</b>	<b>94 400 000</b>
<b>Montant total du crédit d'engagement</b>	<b>310 400 000</b>

## **Arrêté fédéral concernant les projets de construction et les achats d'immeubles du domaine des EPF**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.01.2004
Date	
Data	
Seite	21-22
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 283

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.